

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections se dérouleront :

**le dimanche 15 mars,
un seul tour.**

Les deux bureaux de vote sont installés au complexe Noël Mercier, Salle Belle Eau. Ils seront ouverts de 8h à 18h.

POUR VOTER il faut :

- Être inscrit sur la liste électorale
- Présenter OBLIGATOIREMENT une pièce d'identité

Si vous ne pouvez pas être présent le jour de l'élection vous pouvez voter par PROCURATION :

Vous pouvez préparer et remplir votre formulaire sur internet www.service-public.fr ou mairie-voglans.fr.

Tout électeur quelque soit sa commune d'inscription peut être votre



TRAVAUX

Micro-crèche : les travaux de remise en état suite à l'incendie ont débuté le 2 février, avec une fin prévue en juin,.

Montant des travaux : 209 459,24€ HT

Aménagement et sécurisation des abords du complexe Noël Mercier

Les travaux ont repris avec l'installation des modules de sécurisation et la préparation du sol pour les enrobés.

FINANCES

Lors du conseil municipal du 26 février, les élus ont voté les taux d'imposition pour 2026, **ils restent inchangés.**

- **Foncier non bâti : 38.71%**
- **Foncier bâti : 13.01%(part communale) + 11.03% (part départementale) = 24.04%**
- **Taxe d'habitation : 6.15%** Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et les logements vacants depuis plus de deux ans.

COMMERCE

Nous souhaitons la bienvenue à nos deux nouveaux commerce au centre village : **une laverie automatique**, 220 rue centrale **et une boucherie** 30 chemin de Sonnaz (ouverture très prochainement)

INFOS ANIMATIONS

VENDREDI 6 MARS

MEDIA'LAC

VERVISSAGE EXPOSITION-PHOTO sur la protection de la faune sauvage À 17H

SAMEDI 7 MARS

LOISIR MUSIQUE

CONCERT avec le groupe **SABAUDIA MOB**

À 19H30 Salle Belle Eau
Complexe Noël Mercier

MERCREDI 11 MARS

COLLECTE DE SANG

De 16h30 à 18H30

Salle Belle Eau

Complexe Noël Mercier

MERCREDI 11 MARS

MEDIA'LAC

De 15H à 18H30

Jeux avec l'équipe du Tétrás libre à partir de 5ans

VENDREDI 20 MARS

MEDIA'LAC

Semaine de la petite enfance

Animation autour du rythme à 17H sur inscription

VENDREDI 20 MARS

MEDIA'LAC

Raconte-tapis « je veux mon chapeau » pour les tout petits

16H sur inscription

SAMEDI 28 MARS

TOURNOI INTERNATIONAL TOUCH RUGBY

Stade Noël Mercier



Lors du conseil communautaire du 3 février, l'assemblée a approuvé la démarche d'obtention auprès de l'Etat du statut de SERM pour la grande aire urbaine de Chambéry Métropole Savoie et l'Avant pays savoyard.

« Un service express régional métropolitain (SERM) est une offre multimodale de services de transports

collectifs publics, appuyée prioritairement sur un renforcement de la desserte ferroviaire, intégrant le transport routier à haut niveau de service, des réseaux cyclables; et, le cas échéant, de services de transport fluvial, le covoiturage, l'autopartage et les transports guidés, ainsi que les gares et pôles d'échanges multimodaux ».

Le dossier a été étudié et préparé depuis mars 2025 par la Société des grands projets, les 3 agglomérations (Grand Lac, Grand Chambéry, Cœur de Savoie) regroupées dans la SYMOS (SYndicat des Mobilités de l'Ouest Savoyard), la Région Auvergne-Rhône Alpes, la SNCF et la Société des Grands Projets.

Le projet de SERN constitue une réponse collective et coordonnée aux défis qui se présentent sur le territoire de l'aire métropolitaine chambérienne. Il vise à diversifier les modes de transport en proposant une alternative crédible à la voiture individuelle, grâce à des connexions intermodales efficaces et accessibles. Il vise aussi sur la mobilité partagée et solidaire : covoiturage (lignes dédiées, aires, incitations) et transport à la demande harmonisé. Des pôles d'échange multimodaux seront créés ou modernisés pour fluidifier les correspondances entre modes. Une politique tarifaire et d'information intégrée garantira une expérience usager unifiée et lisible.

C'est dans ce cadre-là que la halte ferroviaire de Voglans a été positionnée.

INFORMATIONS

En direct sur votre smartphone
Sur votre ordinateur :
voglans.infos-municipales.fr



FAUT-IL APLATIR OU ÉCRASER LES BOUTEILLES EN PLASTIQUE ?

Concernant l'optimisation de la gestion des déchets, le tri sélectif est une étape cruciale dans le processus de recyclage. Il est essentiel de bien séparer les différents types de déchets et d'exclure les matières non recyclables. C'est ce qui permet aux centres de tri de les traiter efficacement et de les transformer en nouveaux produits. D'où l'importance de bien **trier ses bouteilles plastiques**.

Les centres de tri utilisent des machines appelées des cribles à disques, qui redirigent les déchets vers les cabines des corps creux ou celle des corps plats. Lorsque les bouteilles sont écrasées, elles peuvent être confondues avec d'autres types de déchets comme du papier ou du carton, et ce même si elles ne sont pas complètement plates.

Ce qui va alors fausser totalement le tri, donc

il n'est pas conseillé d'écraser ou aplatir les bouteilles en plastique afin de ne pas réduire l'efficacité du tri.



MISE A DISPOSITION D'UN BROUYEUR

Dans une démarche de développement durable, penser à récupérer **les broyats des tailles pour valoriser le paillage des vos massifs** :



une technique de jardinage permettant de limiter désherbages et arrosages. Elle permet d'amender les sols naturellement, et de créer une valeur esthétique aux massifs.

Un broyeur est mis à disposition des particuliers à **titre gracieux**.



Il sera présent sur la commune : **du 5 au 18 mars 2026**.

Pour en bénéficier : inscription préalable

en mairie, Tel : 04 79 54 40 58.